

Les amis de l'île du Large Saint-Marcouf

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire

Samedi 21 septembre 2019 14h00

Salle Max-Pol Fouchet

46, rue du Maréchal Foch Saint Vaast la Hougue.

Chers adhérents,

Cette année, notre assemblée générale annuelle se tiendra à Saint Vaast la Hougue, dans la salle Max-Pol Fouchet, aimablement mise à notre disposition par la mairie, que je remercie vivement.

Cette réunion comportera deux assemblées générales :

Une assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation une modification de nos statuts pour que ceux-ci soient plus adaptés aux circonstances à venir.

Une assemblée générale ordinaire qui soumet à votre approbation, les rapports d'activités et rapport budgétaire 2018, ainsi que les projections 2019 et 2020.

En plus des informations ci-après, vous trouverez l'intégralité des documents, bilan, projet, statuts, sur le site de l'association à la page « Assemblée Générale 2019 ». Cette réunion, au-delà de son aspect légal, est une opportunité d'échanges.

L'année 2018 et le début de l'année 2019 ont été marqués par différentes actions administratives que nous avons contestées et que nous continuons à contester, avec l'appui des élus du territoire. C'est aussi la raison de cette date un peu tardive, par rapport à l'habitude.

Comme vous le savez, l'île, qui est et reste, pour l'instant, propriété de l'État, fait l'objet d'un débat assez vif sur sa destination, et plus précisément, sur l'accès du public.

Notre position est très claire : il est impossible de parler de sauvegarde de l'île sans que celle-ci soit rendue accessible à la visite du public, d'une façon raisonnable s'entend, d'autant que certaines raisons qui s'y opposent ne nous semblent pas véritablement justifiées.

C'est pourquoi, avec l'appui des collectivités territoriales et locales, nous avons élaboré un projet alternatif qui vise cette ouverture, sur la base d'une évaluation des contraintes ornithologiques. Ce projet vous sera exposé lors de notre assemblée, dont vous trouverez l'ordre du jour dans les pages suivantes.

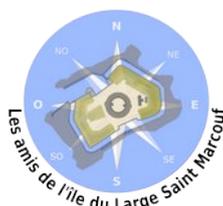
La sauvegarde de l'île du Large est emblématique de l'évolution en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine, aussi bien historique que naturel, évolution qui vise à s'appuyer davantage sur les publics concernés, à commencer par les associations, comme la nôtre.

Rendez-vous donc à Saint Vaast la Hougue le 21 septembre, journée du Patrimoine !

Bien cordialement,



Christian Dromard
Président



Ordre du jour

DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

L'enregistrement des participants et des pouvoirs aura lieu à partir de 14h00.

La réunion débutera par une assemblée générale extraordinaire afin de soumettre au vote des adhérents une nouvelle version de nos statuts.

Les deux versions, l'actuelle et le projet, sont également consultables sur le site internet de l'association à la rubrique *L'association / Assemblée générale 2019*.

Immédiatement après le vote des statuts, l'assemblée générale ordinaire sera ouverte et traitera des activités, de l'année précédente, de l'année en cours et de l'année à venir et les soumettra à l'approbation des adhérents.

PROGRAMME DES INTERVENTIONS

Outre les informations délivrées par les membres dirigeants de l'association, il est prévu les interventions suivantes :

- M. Thierry Corn, consultant biologiste et écologue du Cabinet ALISEA, sur la situation ornithologique et du biotope de l'île du Large
- M. Jean Michel Pérignon, Conservateur Général Honoraire du Patrimoine, sur la restauration de l'accessibilité du port
- Maître Eric Vève, avocat au barreau de Caen, sur les actions juridiques et judiciaires.

PARTICIPATION

Pour participer et voter aux deux assemblées générales du 21 septembre 2019, il faut être à jour de cotisation. Il est possible de régler sa cotisation à l'enregistrement de la réunion ou de le faire en ligne (voir « Adhésion » en dernière page)

POUVOIRS

Si vous ne pouvez participer à ces deux assemblées, vous pouvez néanmoins attribuer un pouvoir, valide pour les deux assemblées, à un adhérent à qui vous déléguerez votre vote.

Pour cela, il suffit de remplir ou reprendre le modèle ci dessous et de le signer, puis de le remettre à votre mandataire qui le présentera à l'enregistrement des adhérents à l'accueil de la réunion.

Vous pouvez aussi choisir :

- de le renvoyer directement à l'adresse suivante avant le 19 septembre 2019 AILSM – AG BP 201 – 50500 Carentan.
- de l'adresser par courriel à l'adresse du secrétaire de l'association : christophe.lhardy@gmail.com

POUVOIR POUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2019

Je soussigné (nom et prénom)

domicilié(e)

donne pouvoir à (choisir l'une des deux possibilités)

nom, prénom en cas de pouvoir attribué nominativement

un membre présent aux assemblée générales 2019

pour prendre part en mon nom aux votes des décisions proposées lors de l'assemblée générale extraordinaire et lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association « Les Amis de l'île du Large Saint-Marcouf du 21 septembre 2019.

Pour les adhésions familiales, indiquer le nombre de membres adhérents :

fait à
signature

le

Rapport moral

Les chantiers 2018

Les six semaines de chantiers 2018 ont réuni plus de 80 bénévoles sur le site, par groupe de 15, plus une trentaine d'autres bénévoles pour assurer la logistique, soit un total de plus de 450 journées de présence sur l'île et 340 journées de travail sur l'île, sans compter tout ce qui se passe à terre, qui représente presque autant.

Deux semaines de chantiers ont été organisés avec la Mission Locale pour l'Emploi de Carentan-St Lo, et avec le lycée de Laplace de Caen.

Les travaux ont porté sur :

- Le corps de garde Nord-Est : déblaiement des gravats
- Les digues nord, sud et de La Cognée : rejointoiement, entretien
- La cale d'échouage : reprise partielle du pavement
- Le rempart du port : rebouchage de fissures
- Le caniveau et le lavoir du fort : nettoyage
- La corniche de la poudrière : préparation du rejointoiement

Étude de la restauration de l'accès d'origine du port

Des bénévoles compétents de l'association ont effectué une campagne de sondage et de relevés topographiques qu'ils ont confrontés aux plans de construction et au plan actuel. Cela a permis de retrouver l'accès original du port et d'estimer les travaux minima à entreprendre pour le rendre opérationnel. Cette passe, en ligne droite, faciliterait considérablement l'accessibilité de l'île, tout en la rendant plus facile et moins risquée. Cette étude sera présentée lors de l'assemblée générale.



Événements et communication

Participation au festival de Musique du Val de Saire, au festival Encres et Ancres, à différentes manifestations (Grandcamp, Carentan, Ravenoville, Saint Vaast la Hougue).

Rencontre avec les présidents de clubs nautiques et adhésion à l'association.

Presse

17 articles dans Ouest France, La Manche Libre, la Presse de la Manche, La tribune de l'Art. (consultables à la rubrique *Documents/ Revue de presse* sur le site internet de l'association)

Situation institutionnelle

- Le 27 août, visite sur l'île de M. Hervé Morin, président de la région Normandie.
- Le 8 octobre, une visite de l'Île du Large a été organisée par l'association pour les élus du territoire, suivie d'une réunion de travail à la mairie de Carentan (parlementaires, Président du Conseil Départemental du Calvados, Conseillers régionaux et départementaux, vice-président de la Communauté d'agglomération de Cherbourg, maires.) Ces visites avaient pour objet de soutenir l'association face au projet d'arrêté préfectoral de biotope des îles Saint-Marcouf, d'une part, et d'autre part, de présenter les principes d'un projet alternatif de reprise et de mise en valeur de l'île avec les collectivités territoriales concernées.
- Les modalités de la consultation publique sur le projet d'arrêté préfectoral de biotope ont fait l'objet d'interventions et de protestations de la part des principaux élus de la région auprès des préfets de la Manche et de Normandie. Ce sujet sera évoqué lors de l'assemblée générale
- En décembre 2018 le rapport des Inspecteurs Généraux des Patrimoines (Ministère de la Culture), très favorable à l'association et à son action a été communiqué à l'association, il est consultable sur le site à la rubrique *Documents / Publications et rapports / Documents externes*

Bilan financier

Evolution du nombre d'adhérents



Le nombre d'adhérents progresse régulièrement chaque année depuis 2009. Une dizaine de collectivités sont adhérentes, auxquelles s'ajoutent quelques associations.

Pour l'année 2018, l'association compte 101 nouveaux foyers, et 312 renouvellements de foyers (1, 2 ou plus d'adhérents)

La moyenne est de 1,4 adhérents par foyer, 50 % des adhésions sont de type « individuelle »

Comptes de résultat 2018

Recettes	
Ressources propres	4 753 €
Subventions publiques	25 525 €
Subventions privées	46 647 €
Autres produits de gestion	14 505 €
Produits financiers	
Total	91 430 €

Dépenses	
Achats	24 132 €
Services extérieurs	24 958 €
Autres charges de gestion	686 €
Dotations aux amortissements	
Total des charges	49 777 €
Résultat de l'exercice	41 653 €
Total	91 430 €

Comptes de bilan 2018

	Actif	Passif
Fonds associatif et réserves		166 138,71 €
Fonds associatif avec droit de reprise		74 967,94 €
Résultat		
Matériel amortissable	44 489,77 €	
Parts sociales	15,30 €	
Amortissements matériel		14 683,57 €
Stocks de marchandises	1 582,98 €	
Factures non parvenues		2 057,93 €
État et collectivités		
Charges à payer		
Produits à recevoir		
Livret A	60 458,20 €	
CSL	171 860,91 €	
CC banque	2 307,78 €	
Caisse		
Résultat		22 866,79 €
	280 714,94 €	280 714,94 €

Le détail des comptes est consultable sur le site internet de l'association à la rubrique *Association / Assemblée générale 2019*

Perspectives 2019

Les principes du projet alternatif

- Évaluation des contraintes ornithologiques et de protection du biotope de l'Île du Large, en vue d'une Réorganisation spatio-temporelle du site : des espaces réservés et des temps réservés aux oiseaux, des espaces et des temps réservés aux travaux et à la visite.
- Rétablissement de l'accès d'origine du port.
- Ouverture du site à la visite du public
- Mise ne place d'une période probatoire pour le suivi des incidences dues aux chantiers et à la visite du public

Ce projet, qui a été présenté aux élus en avril 2019, sera exposé pendant l'assemblée générale.

Les discussions avec les institutions – État et collectivités territoriales – seront poursuivies en vue d'une solution concertée pour un statut et une action

Poursuite des actions en justice administrative contre l'arrêté préfectoral de biotope des îles Saint-Marcouf.

Prévisions budgétaires 2019

Dépenses	
Achats, fournitures et assurances	5 200 €
Chantiers (travaux, alimentation chantiers transports, bateaux)	53 400 €
Rémunérations (intervenants, architectes, cabinets d'études, avocats)	22 000 €
Services extérieurs (publicité, communication, missions...)	15 400 €
Frais bancaires et charges de gestion	4 100 €
Total	100 100 €

Recettes	
Ressources propres (vente de produits, et participations des bénévoles)	5 400 €
Subventions publiques (départements, collectivités)	31 000 €
Subventions privées (fondations)	45 000 €
Produits de gestion et financiers (cotisations, dons, intérêts...)	18 700 €
total	100 100 €





Bulletin d'adhésion

« L'association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf agit depuis 2003 pour protéger, conserver et restaurer et réhabiliter le site naturel et le monument historique qui constituent l'Île du Large, aussi bien s'agissant des éléments bâtis que de sa faune et sa flore

L'association entend assurer la pérennité des ouvrages historiques construits sur l'Île du Large par leur reconstruction dans le respect de leurs formes originales et leur valorisation avec l'aménagement de l'Île du Large à de nouvelles activités et fonctions.

L'objectif guidant les membres de l'Association est de permettre à terme une ouverture au public du site et de réinsérer l'Île du Large dans l'environnement culturel, économique et social de la Normandie et de la France. »

(article 1 des statuts de l'association : <http://www.ilesaintmarcouf.com/lassociation/les-statuts/>)

Renseignements concernant le ou les adhérents

Nom(s) :

Prénom(s) du ou des adhérents :

.....

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Choix de votre adhésion

Je souhaite : adhérer à l'association renouveler mon adhésion

cotisation annuelle individuelle : 20 €

cotisation annuelle couple : 30 €

cotisation annuelle famille : 30 € + 10 € par enfant mineur ou 20 € + 10 € par enfant mineur pour un parent seul. Nombre d'adultes Nombre d'enfants :

Cotisation annuelle association ou collectivité territoriale : 50 €

Don à l'association incluant la cotisation

Un reçu fiscal vous est envoyé, à partir de 20 € il vous permet une défiscalisation de 66% au titre des associations reconnues d'utilité publique.

Mode de règlement

Par internet : sur le site www.ilesaintmarcouf.com rubrique « soutenir le projet / adhésions et dons

par chèque à l'ordre de « Association Les amis de l'île du Large » Adresser le formulaire d'inscription accompagné du chèque à : Association les amis de l'île du Large, BP201, 50500 Carentan les Marais

par virement bancaire

Banque : Crédit Agricole, 15 esplanade Brillaud de Laujardière, 14050 Caen Cédex

Intitulé du compte : Association Île du large Saint Marcouf, BP 2, 50310 Montebourg

IBAN : FR 76 1660 6100 2500 0431 6033 460

Code BIC (Bank Identification code) Code Swift : AGRIFRPP866

